

MODALITÉS DE DEMANDE DE PLACE EN MULTI-ACCUEIL OU MICRO-CRÈCHE

Les établissements d'accueil petite enfance sont réservés exclusivement aux enfants dont les parents résident sur une des communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF).

Les certificats d'hébergements ne donnent pas droit à une place dans les structures de la CCPMF et un déménagement hors communes de la CCPMF met fin au droit de la place attribuée.

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant

OÙ SE RENSEIGNER ?

Prendre contact avec le Relais Petite Enfance (RPE) de votre secteur qui vous renseignera sur les modalités concernant les modes d'accueil de la CCPMF

OÙ RETIRER LE DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION ?

au Relais Petite Enfance à Saint-Pathus : 01.60.61.51.65
ou RPE itinérants (secteur Charny et Annet-sur-Marne) : 06.13.84.24.85 ou 06.37.39.74.78
en le téléchargeant sur le site www.cc-pmf.fr
à la mairie de votre domicile

OÙ DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?

Les dossiers sont à compléter et à remettre avec les pièces justificatives demandées :

- Au siège de la CCPMF, sis 6 rue du Général de Gaulle à Dammartin-en-Goële (77230), après une prise de rendez-vous par courriel à petite-enfance@cc-pmf.fr ou directement par courriel à petite-enfance@cc-pmf.fr.

COMMENT SONT ATTRIBUÉES LES PLACES ?

Une commission d'attribution des modes d'accueil a lieu une fois par an.
A la suite de celle-ci, une réponse favorable ou défavorable est envoyée par courrier.
Aucune réponse ne sera transmise par téléphone.

Pour les fratries et jumeaux : faire 1 dossier par enfant

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

1 justificatif de domicile de moins de 2 mois (à renouveler en janvier et en septembre)

La photocopie du livret de famille et / ou l'acte de naissance dès la venue au monde de l'enfant.

La photocopie intégrale du dernier avis d'imposition de chacun des parents et les justificatifs de toutes autres ressources (indemnités chômage, indemnités journalières, RSA, API, APE, AAH...)

Numéro d'allocataire CAF

tout dossier incomplet ne sera pas présenté en commission

DEMANDE D'INSCRIPTION

(tout dossier incomplet ne sera pas enregistré)

Commune de résidence :

.....

Date de dépôt du dossier :

.....

Réservé au service petite enfance

Dossier complet :	OUI	NON	1 ^{ère} demande	2 ^{ème} demande	3 ^{ème} demande
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom de l'enfant à inscrire :

Prénom :

Sexe : fille ou garçon

Date et lieu de naissance :

ou date prévue de l'accouchement :

Date souhaitée d'entrée à la crèche :

n° allocataire CAF :

Situation de famille

Nombre d'enfants à charge (né ou à naître) :

Où et en quelle année ont-ils fréquenté une crèche de la CCPMF :

Mode d'accueil actuel de votre enfant :

	1 ^{er} représentant légal	2 ^e représentant légal
Nom
Prénom
Téléphone
Courriel
Adresse postale
Profession
Employeur
Adresse employeur

RÉPARTITION DU RATTACHEMENT DES COMMUNES

Secteur des «P'tis Bibous» à Annet-sur-Marne

ANNET-SUR-MARNE
FRESNES-SUR-MARNE
PRÉCY-SUR-MARNE
LE PIN, VILLEVAUDÉ

Secteur des «Petites abeilles» à St-Pathus MARCHÉMORET, OISSERY, SAINT-PATHUS

Secteur des «Lutins» à Charny
CHARNY, CHARMENTRAY VILLEROY

Secteur des «P'tits loups» à Messy
NANTOUILLET, MESSY, SAINT-MESMES,

Secteur des «Elfes de la Forêt» à Montgé-en-Goële

MONTGÉ-EN-GOËLE
CUISY, IVERNY, VINANTES
LE-PLESSIS-AUX-BOIS,
LE-PLESSIS L'EVÊQUE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PRÉSENCES

Les places sont attribuées en fonction des horaires que vous allez indiquer ci-dessous.
Aucune modification du nombre de jours et horaires ne sera possible après le dépôt du dossier

ACCUEIL RÉGULIER (à remplir obligatoirement)

Les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h15 (temps de transmission de 18h15 à 18h30)

Nom de l'enfant :

Nom du responsable légal de l'enfant :

HORAIRES D'ACCUEIL (inscrire les heures d'arrivée et de départ dans le tableau)

	arrivée	départ	nombre d'heures/jour
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Total			

CONGÉS

Nombre de jours d'absence prévisibles de l'enfant sur l'année civile :

ACCUEIL OCCASIONNEL (besoins ponctuels non récurrents)

Nom de l'enfant :

Estimation du nombre de jours souhaités dans la semaine :